

Québec au 21^e siècle : une vocation balnéaire ?

En vous promenant durant l'été sur les quais qui bordent le bassin Louise, vous vous êtes peut-être déjà demandé la question suivante: si l'eau est bel et bien de bonne qualité dans le bassin - *et tous les tests sont positifs depuis des années* -, comment se fait-il qu'il soit possible d'y faire flotter sans problème des centaines de bateaux de plaisance, mais qu'il est **absolument illégal et interdit d'y faire tremper, même pour un instant et par une chaleur épouvantable, ne serait-ce que le pied d'un enfant** ? Si vous essayez de découvrir les ressorts lointains d'un pareil système de valeurs, vous allez découvrir un monde.

En fait, les habitants de Québec ont joui d'un accès libre et public au fleuve - y compris pour s'y baigner - durant un peu plus de deux cents ans (1608 - 1830). La Conquête du Canada par l'Angleterre signala le début de l'élimination graduelle de tous usages libres et publics des rivages urbains. De 1775 à 1830, les accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'à la rivière Saint-Charles furent supprimés les uns après les autres par les milieux d'affaires maritimes et portuaires, qui avaient alors besoin de ces espaces pour y développer leur commerce.

En dépit des protestations des habitants, on érigea graduellement un rempart continu de quais privés, d'entrepôts et de chantiers maritimes à partir de la rivière Saint-Charles jusqu'au Cap Blanc. Les nombreuses critiques et pétitions populaires furent incapables de stopper ce processus d'appropriation commerciale privée des grèves et rivages, demeurés jusque-là dans le domaine public. À cette époque, contrairement à aujourd'hui, la Ville de Québec avait encore juridiction sur des grèves et places de débarquement et, pour assurer que le public ait libre accès au bord de l'eau, nommait un inspecteur des quais et des grèves et établissait des règlements quant à leur usage. Toutefois, les nombreux efforts de la Ville furent vains : vers les années 1830, le littoral urbain achevait d'être cadennassé et clôturé par des quais privés.

C'est pourquoi, quand le bassin Louise fut construit à même la grève de la Ville, vers 1880, cet équipement s'inscrivit dans un contexte local déjà bien établi de subordination des règlements municipaux, protecteurs des accès et usages publics, aux impératifs de la manutention portuaire. Le nouveau bassin fut donc formellement interdit d'usage à la population en général: il était conçu pour les bateaux et le déchargement de marchandises diverses... et non pour le bain des enfants.

De nos jours, à l'orée du 21^e siècle, l'usage de ce plan d'eau central à Québec est toujours interdit à la population, et cela en dépit du fait que le trafic portuaire a disparu de l'endroit depuis maintenant plusieurs décennies. Qui plus est, plusieurs quartiers centraux de la Capitale jouxtent littéralement ce lac urbain. C'est ainsi que des centaines de milliers de résidents de la grande région de Québec - sans parler des millions de touristes - sont privés de toute jouissance d'une *place publique liquide* pourtant combien centrale et accessible, notamment pour les résidents de la Basse Ville. Les conséquences sociales et économiques de cette situation, qui dure depuis deux cents ans, n'ont jamais été évaluées avec précision. C'est pourquoi la Société des Gens de Baignade a entrepris un travail de sensibilisation au caractère fondamentalement inacceptable de l'état actuel des choses et aux moyens d'ouvrir enfin ce plan d'eau à l'usage de toute la population.